



# Le n'tit Aubervillais



Photo prise lors de la réparation du clocher.

## Quoi de neuf dans votre village ?

### LE ROND-POINT

Enfin !!!

Le rond-point tant attendu est maintenant en fonction. Un ouvrage très apprécié, qui permet de sécuriser cette zone particulièrement accidentogène. M. Bertrand Bellanger, Président du Département de la Seine-Maritime, entouré de nombreux élus, a coupé le ruban. Un grand merci aux agents du Département pour leur travail sur ce dossier complexe.

## Sommaire

L'édito du Maire

L'info municipale

Les tarifs communaux

Rappels citoyens

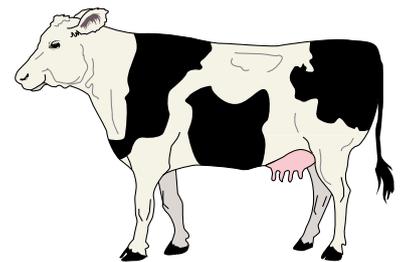
Le budget



Notre bourg vu du clocher



Cliché de Mme Annie Gazé photographe professionnelle Aubervillaise



# LA NORMANDIE EN TOUTES SAISONS





## L'édito de M. Le Maire

*Chères Aubervillaises, Chers Aubervillais,*

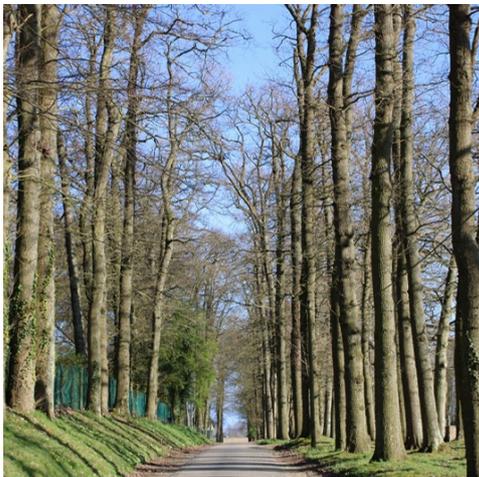
*Je suis heureux de vous présenter ce nouveau bulletin municipal. Nous avons toujours souhaité que ce bulletin puisse être l'expression de nos forces vives et de l'action communale.*

*Depuis plusieurs mois, le monde subit de multiples crises, le conflit en Israël, l'inflation, le défi climatique et plus récemment des inondations en Espagne ; ceci nous amène à mener une réflexion sur la gestion de ces risques. Nous traversons une époque infiniment complexe et les équilibres que nous avons toujours connus semblent menacés.*

*Cependant, nous pouvons compter sur les capacités d'adaptation et la volonté de chacun de "bien vivre ensemble à Auberville"*

*Avec l'équipe municipale, nous voulons continuer à aller de l'avant pour notre village. De nombreux projets et investissements sont en cours et seront poursuivis en 2025.*

*Pour en citer quelques uns :*



- *La mise en place des jeux pour enfants*
- *La réserve incendie au hameau de la touffe aux chiens*
- *La mise en sécurité de la route de Bretteville (bien entendu, les cultivateurs riverains ne sont pas concernés par ces interdictions, un arrêté a été pris dans ce sens)*
- *les volets roulants aux logements communaux du presbytère*
- *et prochainement, les allées du cimetière seront mises en accessibilité PMR. (Personnes à mobilité réduite)*

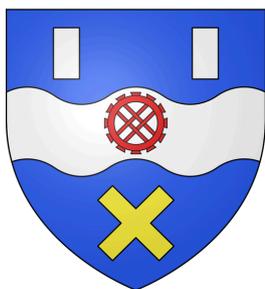
*Voilà une partie des investissements pour les années 2024 et 2025.*

*D'autres projets sont en cours de réflexion.*

*Je remercie l'ensemble de l'équipe municipale et les agents communaux pour leur engagement et leur investissement dans la vie d'Auberville. Ces derniers se joignent à moi pour vous souhaiter une très bonne année 2025.*

*Au plaisir de vous retrouver le 10 janvier prochain, pour la cérémonie des voeux.*

*Michel Lemesle, maire*



# TRAVAUX RÉALISÉS CETTE ANNÉE



## Le rond-point

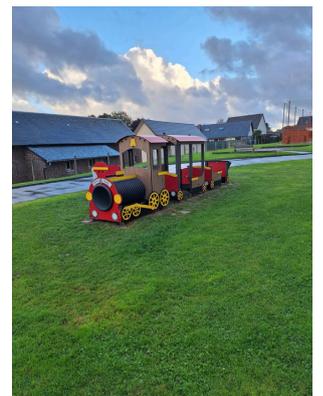
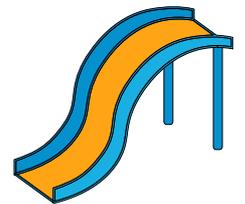


## La réserve incendie

## Hameau de la touffe aux chiens



## Installation de nouveaux jeux



ET AUSSI . . .

## QUELQUES TRAVAUX DE RÉNOVATION AU PRESBYTÈRE



## LA RÉPARATION DE LA VOLÉE DE LA CLOCHE DE L'ÉGLISE

« CELA PERMET DE DIRE CE QUI SE VIT À CE MOMENT-LÀ DANS L'ÉGLISE. » POUR L'ANGÉLUS, « LE MATIN, LE MIDI ET LE SOIR, LES CLOCHES SONNENT POUR APPELER LES FIDÈLES À PRIER LA VIERGE MARIE. ELLES SONNENT TROIS COUPS ESPACÉS, PUIS UNE VOLÉE D'UNE MINUTE. CHAQUE JOUR, LES CLOCHES RETENTISSENT ÉGALEMENT POUR L'ANGÉLUS



AINSI QUE L'ACHAT DE :



DE GUIRLANDES POUR  
LE SAPIN



# Prochainement

D'UNE SONO



MISE EN ACCESSIBILITÉ DU CIMETIÈRE



# Permanences Mairie

Mardi et Jeudi de 17h à 18h30

Pour nous joindre :  
02.35.27.71.34



Commune Auberville LA Renault

ou

mail : [mairieaubervillelarenauld@orange.fr](mailto:mairieaubervillelarenauld@orange.fr)

Commune d'Auberville-la-Renault  
AubervilleLaRit  
[aubervillelarenauld.fr](http://aubervillelarenauld.fr)



**L'Application Mobile Pour Collectivité en France**

Notre Application Mobile Pour Collectivité a pour but d'informer et d'alerter en temps réel les habitants...

[Panneau Pocket /](#)



**Le secrétariat du sires situé dans l'ancienne mairie d' AUBERVILLE LA RENAULT déménage !!!**

Ce dernier est situé dorénavant en mairie , vous pourrez retrouver  
**Isabelle,**

**le lundi de 8h30 à 12h30 de préférence sur RDV.**

Petite info =

**Isabelle est également en mairie de Mentheville et Auberville  
mais attention UNIQUEMENT en cas d'urgence !!!**



# Les tarifs communaux

Plusieurs tarifs sont mis en place selon vos besoins :

1 journée : 160 € avec le lave-vaisselle

1 week-end : 220 € avec le lave-vaisselle

Vin d'honneur : 100 € avec le lave-vaisselle  
1€ le couvert

Vous aurez une convention\*, un acte d'engagement\*, une attestation d'assurance « responsabilité civile » et un chèque de caution à déposer en mairie pour valider votre réservation.

\*Documents téléchargeables sur le site de la commune.



## La salle polyvalente

⊗ Concessions trentenaire par défunt  
125 €

⊗ Concessions cinquanteenaire par défunt  
175 €

⊗ Case-urne (au sol) la case  
100 €

⊗ Concession enfant pour 30 ans l'emplacement  
50 €

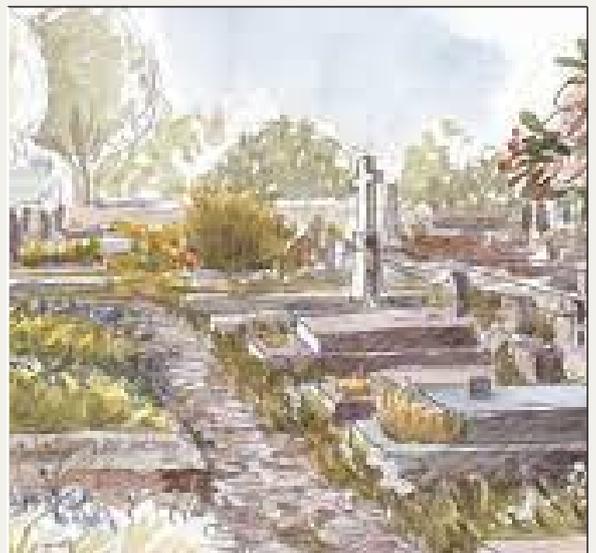
⊗ Columbarium la case adulte & enfant  
400 €

⊗ Dépôt d'urne funéraire sur concession  
50 €

⊗ Jardin du souvenir  
50 €

L'achat d'une plaque OBLIGATOIRE à la charge des familles

(Avec respect de la taille, la couleur et les caractères d'écritures imposés par la mairie)



## Le cimetière

# NOTRE ÉCOLE

## Actualités

### SIRES

Cette rentrée scolaire 2024, est marquée par un vent de nouveauté et de dynamisme dans nos écoles.

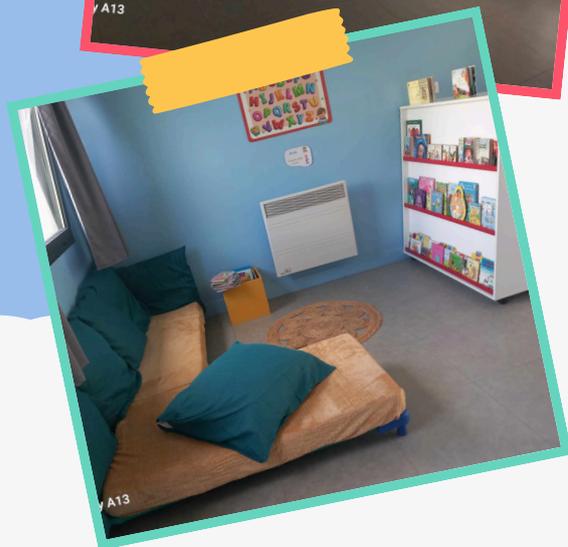
Les équipes pédagogiques d'Auberville, accompagnées de Karine ATSEM ont été renforcées courant octobre par un service civique.

Pour mieux répondre aux besoins des enfants, un nouvel espace de garderie a été créé dans l'ancien dortoir de l'école maternelle. Plus spacieux et plus adapté aux activités des enfants.

L'école de Mentheville accueille cette année une nouvelle classe avec comme enseignante Mme Toutain tandis que l'école d'Annouville accueille Mme Wermester, qui travaille en collaboration avec Camille, service civique.

Le restaurant scolaire de Mentheville est fermé et les élèves sont transportés par car au restaurant scolaire d'Annouville où Dorothee accueille les élèves de Mentheville, Annouville et Grainville.

L'engagement et la motivation de nos agents renforcés par la mission des services civiques contribuent à créer un environnement scolaire stimulant et solidaire.



### école maternelle

Gaëlle est la directrice de notre école devenue cette année la maternelle du regroupement scolaire. Pour la seconde, elle est accompagnée de Karine l'Atsem et de Lucy (service civique).

Stéphanie l'enseignante de maternelle est accompagnée de Nathalie atsem.

Nathalie accompagne le soir les enfants dans le car et à la garderie jusqu'à 18h30, elle est secondée par Camille service civique.

Martine gère la cantine et le début de garderie.



## Nos amis Les bêtes



Les aboiements intempestifs de chiens que ce soit en journée ou la nuit sont sources de troubles du voisinage.

Le Code de la Santé publique envisage de manière générale le bruit causé par un animal :

Article R.1334-31 « Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité »

Les articles 1382 et suivants, notamment l'article 1385 du Code Civil précise que le propriétaire d'un animal est responsable à l'égard de ses voisins : « le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé ».

Dans un souci de bon voisinage et pour éviter tout conflit, nous vous remercions de ne pas laisser aboyer, hurler ou gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des chiens dans un logement, dans une cour ou un jardin, dans un enclos, attenant ou pas à une habitation



## Aboiements intempestifs



Son maître ramasse ses crottes et vous ?



## LÉGISLATION: LES LOIS DE LA BASSE-COUR

(poule, dinde, canard, oie, caille, faisán, pintade, lapin...)

© Dr Nicolas MARTINEZ Vétérinaire  
Clinique Vétérinaire Lingostière à Nice  
www.cliniquelingostiere.com

Partager 0

Vous êtes de plus en plus nombreux à posséder des poules, canards, oies...

Connaissez-vous la législation?

Nous allons essayer de faire une petite mise au point.

**Il est possible d'élever de la volaille dans son jardin sans déclaration en mairie, à partir du moment où l'élevage reste "familial" sans commercialisation.**

**Votre impératif est de ne pas dépasser 50 animaux de plus de 30 jours.**

La loi ne vous donne pas de contrainte quant à l'emplacement de votre poulailler tant qu'il n'exécède pas 10 animaux, il n'est pas prévu de distances de recul par rapport aux propriétés voisines. Par contre si vous possédez entre 10 et 50 animaux, vous devrez installer vos locaux de basse-cour à plus de 25 m des habitations. Au-delà de 50, il faudra être à plus de 50 mètres et une votre basse-cour devient un élevage nécessitant une déclaration en mairie et ses contraintes...

Pour les nuisances dues au bruit, vous devez respecter les règles de voisinage prévues par le code de la santé publique, mais le "cocorico du coq" n'est pas considéré comme une nuisance sauf s'il chante de manière incessante toute la journée...

Les fumiers doivent être évacués pour ne pas gêner le voisinage. Les tas de fumiers ne peuvent pas être entreposés à moins de 35 m d'une habitation ou d'un point d'eau.

Et si votre poule s'échappe! Votre voisin à l'obligation de vous la rendre... mais vous devez vous manifester au plus tard à un mois et un jour... Au-delà, elle appartiendra à votre voisin!



Législation des animaux de basse-cour © Clinique Vétérinaire Lingostière

## Les nuisibles



Afin de lutter contre la prolifération des rongeurs nuisibles à la santé publique, nous vous informons que la municipalité met gracieusement à disposition du produit raticide pour chaque foyer. vous pouvez venir retirer un sachet auprès du secrétariat de la mairie pendant les horaires d'ouverture au public.

# Quelques rappels citoyens



## L'ENTRETIEN DEVANT CHEZ SOI



### Désherbage et entretien devant chez soi

Il est de la responsabilité de l'habitant propriétaire ou locataire, de désherber au pied de sa maison ou de sa limite de propriété de façon naturelle, sans produit chimique.

Le balayage, nettoyage du trottoir et du caniveau ainsi que le désherbage sont aussi des tâches incombant à l'habitant.

### Entretien et élagage dépassant sur la voie publique : Article D161-24 DU CODE RURAL

Il revient à l'habitant propriétaire ou locataire d'élaguer sa haie et branches de plantation qui dépassent sur la voie publique. Le trottoir doit rester accessible aux usagers. La hauteur des haies doit être limitée à 2 mètres. Les arbres, arbustes, haies, branches qui avancent sur le sol des voies communales ou chemins ruraux doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies. N'attendez pas que la commune vous oblige à effectuer l'élagage par toutes voies de droit, élaguez vos arbres régulièrement avant qu'ils ne deviennent trop envahissants. Vous éviterez ainsi aux feuilles de tomber sur les voies publiques. Celles-ci, accumulées peuvent devenir dangereuses pour les passants car très glissantes. Les produits de l'élagage ne doivent pas séjourner sur la voie publique et doivent être enlevés au fur et à mesure. Les déchets végétaux peuvent être soit compostés, soit déposés en déchetterie.

L'autorité compétente peut sanctionner par verbalisation ceux qui ne se conforment pas à la réglementation (Art L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales).



### Elimination et traitement des déchets de pesticides

Il est interdit de jeter les déchets de pesticides ou leur emballage dans la nature et de les brûler à l'air libre. Ces produits doivent être apportés dans une déchetterie.

Depuis le 1er janvier 2017, il est interdit aux personnes publiques d'utiliser ces produits pour l'entretien des espaces verts. Pour les particuliers, la détention de produits phytosanitaires issus de la chimie de synthèse est interdite depuis le 1er janvier 2019.

Afin d'apaiser la circulation, de sécuriser davantage les déplacements des piétons et des cyclistes, une limitation de vitesse fixée à 30 km/h a été instaurée par arrêté municipal en date du 17/08/2017.



Les activités bruyantes, effectuées par des particuliers, telles que la rénovation, le bricolage et le jardinage, réalisées à l'aide d'outils ou d'appareils tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, bétonnières, compresseurs à air ou haute pression, etc., susceptibles de causer une gêne pour le voisinage ne peuvent être effectuées, sauf intervention urgente, à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments que :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 20 h ;
- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h ;
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

# Finances publiques

## Les impôts c'est quoi ?

L'impôt aussi dénommé taxe ou contribution est un prélèvement fiscal. C'est un versement obligatoire aux administrations publiques, effectué par une personne physique (particulier) ou morale (entreprise, administration, etc...)

On distingue différents types d'impôts. Les impôts peuvent être directs (impôts sur le revenu etc...) ou indirects (TVA, etc ...). L'impôt peut être national (impôt sur le revenu) ou local (taxe foncière). Enfin un impôt est soit proportionnel (le taux d'imposition est identique à tous les contribuables), soit progressif (plus le revenu augmente, plus l'imposition est importante)

- le poste "charge de la dette" correspond au montant dû au titre des intérêts de la dette publique.
- La "défense" comprend la défense militaire, la défense civile et l'aide militaire à des pays étrangers.
- la "sécurité" comprend les services de police et les services de protection civile.
- les "loisirs et cultures" comprennent les services récréatifs et sportifs, les services culturels, les activités sportives, les services de radio, de télévision et d'édition.
- la "recherche" rassemble les dépenses et les recherches relatives aux activités économiques, à la défense et à la santé.
- la "protection de l'environnement" comprend les dépenses de gestion des déchets et des eaux usées, la préservation de la biodiversité, la protection de la nature, la lutte contre la pollution.

- les "infrastructures" comprennent un ensemble d'installations et d'équipements de réseau, de communication et de transport (route, voies ferrées, câbles, aéroports, gares, ponts ...)
- la "justice" comprend les tribunaux et l'administration pénitentiaire.

## LA LUTTE CONTRE LES FAUDES FISCALES ET SOCIALES

Payer ses impôts est un acte citoyen. Frauder (le fisc, les Urssaf ou la CAF), c'est détourner l'argent qui devrait aller au financement des services publics et de la solidarité.

## COMMENT SONT UTILISÉS MES IMPÔTS ?

Savez-vous comment sont utilisés les impôts au quotidien ? Ils sont présents partout pour faire fonctionner notre société. Découvrez, avec des exemples concrets, le coût réel des services publics dont vous bénéficiez quotidiennement grâce aux impôts !

### LES GRANDES DÉPENSES :

- La "Protection sociale" comprend notamment les retraites, les allocations familiales, le chômage, l'exclusion sociale/solidarité, les aides personnelles au logement et les dépenses de santé (produit, appareils et matériels médicaux, ainsi que les services ambulatoires, les services hospitaliers, arrêts maladie, invalidité).
- "L'éducation" recouvre les écoles, les collèges, les lycées, l'enseignement supérieur et les services annexes (cantines, résidences universitaires, bibliothèques...)
- Le "fonctionnement des administrations publiques" comprend les "fonctions supports" des administrations. Dans le détail cela englobe les dépenses liées à la gestion interne, au soutien et à la coordination des activités gouvernementales pour assurer le bon fonctionnement de l'appareil administratif de l'État (ex : gestion des ressources humaines, de la dette publique, des biens immobiliers de l'État, dépenses liées aux services juridiques, dépenses de communication etc...).
- le "soutien aux activités économiques" comprend les aides à la production d'énergies renouvelables ou à la consommation d'énergie (boucliers tarifaires...), les subventions aux entreprises (Aide à la production, à l'investissement, à l'exportation et à l'emploi).
- les "transports et équipements collectifs" correspondent aux dépenses liées aux transports (construction et entretien des routes...), à l'alimentation en eau et aux autres équipements collectifs (dont l'éclairage public).

*Surmenage !  
stress !  
Besoin d'être chouchouté(e) ?*

*Nous avons 3 solutions ...*

*La sophrologie, la relaxation et l'hypnose  
par Caroline*



Caroline Castel  
Praticienne en hypnose  
06.70.72.24.80  
169 rue de la mairie  
76110 Auberville-la-Renault  
castel.caro.ch@outlook.fr

*Sophrologie-Relaxation*

CASTEL Caroline  
sophrologue et relaxologue  
06-70-72-24-80  
169 rue de la Mairie 76110 Auberville-la-Renault



*La réflexologie plantaire et palmaire  
par Morgane*



**Lemarchand Morgane**  
*(Infirmière de formation)*  
**Réflexologie plantaire et palmaire**  
REFLEXOTHERAPEUTE certifiée de l'Ecole Normandie Réflexologie et affiliée à la Fédération Française des réflexologues

169 Rue de la Mairie, 76110 Auberville-la-Renault  
Au 1er étage de la mairie  
06.81.62.06.46 (prix de rendez-vous par téléphone)

**Sublime et vous**  
Extensions de cils et ongles

- **TARIFS EXTENSIONS** •
  - Cil à cil 50 euros
  - Mixte 60 euros
- **TARIFS REMPLISSAGE CIL à CIL** •
  - 2 semaines : 25 euros
  - 3 semaines : 35 euros
  - 4 semaines : 40 euros

Si plus de cils ou quasiment nouvelle pose complète

- **TARIFS REMPLISSAGE MIXTE** •
  - 2 semaines : 30 euros
  - 3 semaines : 40 euros
  - 4 semaines : 50 euros

Si plus de cils ou quasiment nouvelle pose complète

- **TARIFS DEPOSE** •
  - 15 euros
- **TARIFS ONGLERIE** •
  - Pose américaine 37 euros
  - Chablon 37 euros
  - Remplissage 32 euros
  - Semi-permanent main/pied 22 euros
  - Dépose gel 10 euros

*Soins du regard et des mains  
par Marion*



*Elles vous accueillent au sein des locaux de la mairie  
n'hésitez pas à faire appel à leur service !!!*

# Anim' AUBER



## Les voeux du maire

Ce jour fut l'occasion pour les conseillers municipaux réunis d'honorer Monsieur Le Maire, Michel Lemesle pour ses 40 années passées au service de notre commune.

Après le discours du 2ème adjoint, M. Olivier Duval, sur ce parcours, un cadeau lui a été offert et des fleurs ont été offertes à Mme Lemesle par la lère adjointe Mme Lydie Maesen.

*"C'est un enfant d'AUBERVILLE, son plus fidèle serviteur ; vous n'êtes pas une journée sans le croiser (en voiture bien sûr), vous le sollicitez régulièrement et avec lui il n'y a jamais de problème toujours des solutions.*

*Il s'est dernièrement opposé à la fermeture de l'école maternelle ; a démontré par la bonne tenue des budgets, la propreté de notre village et le bien vivre qui règne à AUBERVILLE que nous avons bien fait de lui accorder notre confiance depuis toutes ces années.*

*A n'importe qu'elle heure du jour ou de la nuit il est toujours accueillant, bienveillant et plein d'énergie ; nous sommes tous très fiers de faire partie de son équipe ; c'est notre MAIRE, M A I R E à tous : MICHEL*

*On ne peut pas honorer Michel sans citer le proverbe qui suit : Derrière chaque grand homme se cache une grande femme ; si Michel peut autant s'investir pour notre commune c'est parce qu'il sait que BRIGITTE est là pour l'épauler et le soutenir c'est donc le couple, le duo que nous mettons à l'honneur ce soir.*

*Brigitte, Michel acceptez ces modestes présents pour vous remercier de ce que vous avez fait et faites encore pour notre village."*



# 50 ans de mariage

*« Félicitations pour les 50<sup>e</sup> anniversaire de mariage ! »  
célébrés en mairie.*



*Que votre amour continue de briller  
comme l'or tout au long des années à  
venir. Meilleurs vœux pour vos noces d'or.*

*Huguette & Jean-Louis  
en 2023*

*Cinquante ans de mariage, c'est un voyage  
incroyable que vous avez parcouru  
ensemble.*

*Marie-Christine & Denis  
en 2024*



*Qui en 2025 ...?*





*Les petites mains de Zojo*

# Chasse aux oeufs 2024

LES PHOTOS SONT  
DISPO EN MAIRIE



ANIM' AUBER



*fête des parents  
fête des voisins*



*deux mamans  
aubervillaises  
à l'honneur*

Après le mot d'accueil de Mme MAESEN 1ère adjointe, M. LEMESLE Maire, honore les médaillées du travail Mmes TERNON et BRIÈRE, un bouquet de fleurs leur est remis. Puis les mamans reçoivent des mains des élus un pot de succulente et les papas une bouteille de vin.



La soirée s'est terminée par la fête des voisins, un moment de convivialité, de partage et de bonne humeur....



*médaille  
maman  
papa*



*voisins  
partage*

# Fête des p'tits lous



**FÊTE DES P'TITS LOUS**  
À L'ÉCOLE D'AVOIRVILLE LA RENAULT

**SAMEDI 22 JUIN**

**RESTAURATION SUR PLACE**

**AU PROGRAMME**

- SPECTACLE DES ÉCOLES À PARTIR DE 10H45
- NOMBREUSES ACTIVITÉS tout au long de la journée :
- Structures gonflables, maquillage, tatouage, jeux en bois, pochette surprise...

VOS AMIS ET VOTRE FAMILLE SONT LES BIENVENUS POUR PARTAGER CETTE JOURNÉE DE DÉLICIES ET DE RIRE EN COMPAGNIE DE NOS ENFANTS !





Le 8 mai est une date mémorable inscrite dans l'Histoire, mais savez-vous réellement ce qu'elle représente et pourquoi est-elle importante pour nous ? À cette date, en 1945, les représentants de l'Allemagne signèrent l'acte de capitulation à Berlin devant leurs homologues français, américains, britanniques et soviétiques. Le 8 mai marque la fin de la guerre en Europe, mais celle-ci se poursuit en Asie jusqu'à la capitulation du Japon en septembre.



Chaque 11 novembre, la France se rassemble pour commémorer la fin de la Première Guerre mondiale et honorer la mémoire des soldats tombés au combat. De l'Armistice signé en 1918 au rôle central des monuments aux morts dans les territoires, cette date symbolique incarne à la fois le souvenir des sacrifices passés et le devoir de mémoire envers tous ceux qui ont donné leur vie pour la Nation.



# C'est pratique ! Les bons gestes

## DESTRUCTIONS DE NIDS

Afin de lutter contre la prolifération des frelons asiatiques, la mairie continue de prendre en charge les dépenses de destructions des nids de frelons asiatiques.

**En cas de découverte d'un nid, vous devez faire un signalement à la mairie qui est seule habilitée à appeler l'entreprise pour intervenir.**

## ORDURES MÉNAGÈRES

Il y a encore des habitants qui ne rentrent pas leurs bacs à ordures ménagères après la collecte, et qui les laissent sur la voie publique plusieurs jours ou même parfois toute une semaine.

**Il est interdit de laisser vos bacs sur la voie publique.** Pour des raisons de propreté et pour améliorer notre cadre de vie, il vous est demandé de sortir vos contenants la veille au soir et de bien vouloir les rentrer au plus tôt après la collecte.

Quand vous les laissez sur la voie publique, ils gênent le passage (poussettes), peuvent se retrouver sur la route et provoquer un accident. (voitures, cyclistes...)

 **A noter nouveau planning de collecte !**

## JE DÉMÉNAGE, JE M'INSCRIS...

Lorsque vous déménagez, il est important de mettre à jour votre adresse sur les listes électorales pour vous assurer de pouvoir voter dans votre nouveau bureau de vote. Cette démarche peut généralement être effectuée en ligne, par courrier ou en personne auprès de votre mairie. Il est recommandé de procéder à la mise à jour dès que possible après votre déménagement pour éviter tout retard ou complication.



## Tri des déchets

### Pourquoi trier les déchets alimentaires ?

Ils représentent 27% des ordures ménagères. Il n'y a aucun intérêt à brûler pour les éliminer car ils sont principalement composés d'eau. Par contre, ils peuvent être transformés en compost pour venir enrichir le sol, ou méthanisés pour produire une énergie verte.

Le tri des déchets est un geste à la fois citoyen, écologique, économique et solidaire, favorisant l'insertion professionnelle.

### Valoriser ce que l'on veut

#### EN ADOPTANT DES POULES :

150 kg de déchets en moins transformés en oeufs. Elles mangent les épluchures de légumes et de fruits, du pain, de la charcuterie, des crevettes, les restes des repas, les croûtes de fromage, les coquilles de crustacés.

#### EN UTILISANT UN COMPOSTEUR :

Il est possible de valoriser 1/4 de sa poubelle grâce au compostage. On peut y mettre les déchets de cuisine, les déchets de jardin mais aussi certains déchets de maison : mouchoirs en papier, essuie-tout, cendres de bois, sciures, copeaux, papier journal, carton brun (boîtes d'oeufs, rouleaux de papier toilettes), plantes d'intérieur...

Composter c'est accélérer la transformation naturelle des déchets organiques.

Ce que nous trions aujourd'hui, nous en bénéficierons sous une autre forme demain !  
Quelques exemples : en recyclant 670 canettes d'aluminium, il est possible de fabriquer un vélo. Une bouteille de verre recyclé, peut servir à fabriquer une nouvelle bouteille.



# C'est bon à savoir !



## Un peu de civisme !

Des habitants ont remarqué une augmentation des déjections canines sur les espaces publics, ce qui nécessite un rappel au civisme, à tous les propriétaires de chiens.

Nous avons tous été confrontés à cette situation désagréable : devoir esquiver les excréments de chiens sur le trottoir pour éviter de les écraser avec nos chaussures. Même si cela peut porter chance selon certains, il faut admettre que se retrouver avec des chaussures souillées par des déjections canines est loin d'être agréable.

Pour préserver le cadre de vie des habitants d'Auberville, il est important que chacun fasse preuve de civisme en ramassant les déjections de son animal. Ensemble nous pouvons contribuer à maintenir la commune propre et agréable à vivre.

## A 16 ans, pense à te faire recenser

Le recensement citoyen est **obligatoire** pour toute personne de nationalité française **entre 16 et 25 ans**.

### A 16 ans :

**Comment faire son recensement ?** Il faut se faire recenser à la mairie du domicile ou sur internet muni du livret de famille ou d'une pièce d'identité.

**L'attestation :** Le recensement fait, la mairie remet une attestation de recensement. *Attention, aucun duplicata double, copie du document ou d'un acte de l'attestation de recensement ne sera fourni.*

**A quoi sert-elle ?** L'attestation de recensement est obligatoire entre 16 et 18 ans pour s'inscrire à tout examen ou concours : code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP ...

### A 16 ANS ET DEMI :

Dès réception d'un mail, créez votre compte sur [majdc.fr](https://www.majdc.fr), afin de faciliter votre convocation.

### A PARTIR DE 17 ANS :

Vous serez convoqué à votre Journée Défense Citoyenneté.

### DE 17 A 25 ANS :

Vous présenterez le certificat de participation à la JDC lors de l'inscription à vos examens, concours, permis de conduire.

## A chaque nouvel enfant son arbre

**Pour accompagner l'arrivée d'un nouvel enfant dans une famille seinomarine, le Département propose le remboursement de l'achat d'un arbre.**

Avec le dispositif "1 naissance, 1 arbre", le Département s'engage à planter un arbre pour tout enfant né ou adopté dans un foyer de la Seine-Maritime, à compter du 1er janvier 2023. La collectivité ambitionne de planter 125 000 arbres à l'horizon 2030 !

Tous les parents concernés peuvent soit recevoir une aide maximale de 40€ sur la présentation d'une facture acquittée pour l'achat d'un arbre à planter chez eux, dans leur jardin, copropriété ou encore sur leur balcon, soit parrainer un arbre. Le Département s'engage alors à le planter sur une propriété départementale (forêt, espace naturel, accotement routier, collège ...)

### COMMENT ?

Tous les parents qui accueillent un enfant (naissance ou adoption) peuvent :

- Soit recevoir une aide maximale de 40€
- Soit parrainer un arbre

Plus d'information :

[www.seinemaritime.fr/1naissance1arbre](https://www.seinemaritime.fr/1naissance1arbre)



### INFORMATION SUR LE SITE :

<https://www.defense.gouv.fr/jdc/ma-jdc>



# REPAS des anciens

Cette année, faute d'inscriptions suffisantes, et afin de satisfaire les inscrits, Monsieur Le Maire et son équipe ont finalement décidé de ne pas annuler cette traditionnelle rencontre. La décision fût prise d'inviter nos aînés au restaurant. . .

Cette journée fût marquée par l'arrivée surprise de Mme La Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Économie, Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback.

Elle était accompagnée par Mme Claire Guérout Vice Présidente, du Conseil départemental de la Seine-Maritime.



*Merci*



*Journée très appréciée  
par les aînés présents.*

SAMEDI 30 NOVEMBRE

# APRÈS-MIDI DE NOËL

Un joli sapin plein de lumières...  
Quelques boules ... une bonne odeur de barbe à papa ...  
Que se passe t'il ?



Et des surprises



*Les photos prises ce jour sont encore disponibles en mairie, pour les récupérer, merci de vous munir d'une clé USB.*





*De la magie .....*



*... des enfants joyeux  
accompagnés de nos  
anciens !*



**Et les p'tits lutins du Père Noël ...**



Noël des enfants 2024



Anim'Auber tient à remercier M. Ladiray pour la fabrication des panneaux de bois et M. Loisel pour la mise en place du sapin.

MERCI



## Participez au concours photo Les 4 Saisons !



Amoureux de la photographie, débutants ou confirmés, préparez-vous pour une expérience exceptionnelle !

La Communauté de Communes Campagne de Caux, en collaboration avec la photographe professionnelle Annie Gazé et le prestigieux Domaine du Grand-Daubeuf, lance le concours photo « Les 4 Saisons ». Une occasion rêvée de capturer la beauté changeante de la nature à travers les saisons, au cœur d'un lieu chargé d'histoire.

Des ateliers photo pour tous – Une immersion au fil des saisons

Que vous soyez débutant, amateur, ou même professionnel, ces ateliers sont ouverts à tous les passionnés de 16 ans et plus. Vous n'avez besoin que d'un smartphone ou d'un appareil photo offrant une qualité HD pour participer. Encadrés par l'œil avisé d'Annie Gazé, ces ateliers vous donneront les clés pour perfectionner votre technique et libérer votre créativité.

Les ateliers photo se dérouleront de novembre 2024 à juin 2025, offrant aux participants l'opportunité de découvrir et photographier le Domaine du Grand-Daubeuf à travers les quatre saisons : l'automne flamboyant, l'hiver mystérieux, le printemps en fleurs et l'été lumineux. Profitez de ce cadre exceptionnel de manière privilégiée, vous garantissant une immersion totale dans la nature et l'art.

Un concours ouvert à tous les niveaux

Peu importe votre niveau, chaque photographe en herbe aura la chance de briller ! Grâce aux conseils d'Annie Gazé, vous développerez votre regard artistique, tout en apprenant à maîtriser les subtilités de la lumière, de la composition et de l'exposition. Vous pourrez choisir de participer à un ou plusieurs ateliers selon les saisons qui vous inspirent le plus.

Déroulement du concours et critères de sélection

À l'issue de ces ateliers, chaque participant aura la possibilité de soumettre trois photos réalisées lors des sessions. Un jury composé de professionnels, de membres de la Communauté de Communes et d'Annie Gazé elle-même, évaluera vos œuvres selon les critères suivants :

Qualité technique : Maîtrise de la netteté, de la lumière et de la composition.

Originalité : Des photos qui se démarquent par leur créativité.

Pertinence au thème : L'adéquation avec le thème « Les 4 Saisons ».

Respect des règles : Les photos doivent être prises lors des ateliers avec Annie Gazé.

Comment s'inscrire ?

Les inscriptions se feront ici-même en ligne via le site [www.campagne-de-caux.fr](http://www.campagne-de-caux.fr). Le tarif pour participer est de 45€ par personne, après une prise en charge de 10€ par la Communauté de Communes Campagne de Caux. Mais attention, le nombre de places est limité !

Chaque atelier n'accueillera que 5 à 7 participants, alors inscrivez-vous rapidement pour garantir votre place.

Dates des ateliers :

🍁 Automne : Samedi 9 novembre (Session terminée)

❄️ Hiver : Dimanche 16 février

🌸 Printemps : Dimanche 13 avril

☀️ Été : Dimanche 22 juin

Inscriptions ouvertes :

L'opportunité d'exposer votre talent dans un cadre unique

Pour clôturer cette aventure photographique en beauté, une exposition aura lieu pendant la période estivale dans les magnifiques jardins du Domaine du Grand-Daubeuf. Ce sera l'occasion pour les participants de voir leurs clichés exposés dans un cadre prestigieux, au cœur de la nature qui les a inspirés. Familles, amis et amateurs d'art pourront admirer les talents révélés lors du concours. Une belle manière de célébrer la fin de cette aventure créative et de partager votre passion avec le public !

Des lots à gagner pour les meilleurs clichés !

Et ce n'est pas tout ! Les participants ayant capturé les plus belles images auront la chance de remporter des lots exceptionnels. Les auteurs des trois meilleures photos seront récompensés, et une mention spéciale sera décernée pour chaque saison.

Ne manquez pas cette chance de révéler votre talent

C'est l'occasion rêvée de vous lancer ou d'approfondir vos compétences en photographie tout en capturant des instants uniques de la nature. Que vous préfériez l'éclat des couleurs automnales, la sérénité hivernale, la douceur printanière ou la chaleur estivale, ce concours vous permettra de vous exprimer librement tout en profitant des précieux conseils d'une photographe expérimentée.

Préparez vos appareils, affûtez votre regard, et rejoignez-nous pour une aventure artistique au cœur du Domaine du Grand Daubeuf. À vos objectifs, prêts, shootez ! 📷

Nos partenaires :

Domaine du Grand-Daubeuf

Annie Gazé – Artiste photographe



## Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)



Qu'est-ce qu'un Lieu d'Accueil Enfants-Parents ?

Le LAEP est un espace gratuit et anonyme favorisant l'éveil, le jeu et la rencontre entre enfants (de la naissance à 6 ans) et parents, grands-parents ou futurs parents. Permettant des échanges conviviaux et le partage d'expériences.

Le LAEP est aussi l'occasion de rencontrer d'autres familles dans une ambiance chaleureuse et conviviale. Les accueillantes sont disponibles, à votre écoute et garantissent le respect et la place de chacun.

Quand venir au LAEP ?\*

le mercredi de 9h30 à 11h30

le samedi de 9h30 à 11h30

\*Uniquement en période scolaire

📍 Impasse du Lin – 76110 Goderville

☎ 02 35 29 54 75

✉ petite.enfance@campagne-de-caux.fr

Accompagnement juridique & administratif :

Les permanences permettent aux parents comme aux assistantes maternelles d'obtenir des informations sur le cadre juridique, administratif et éducatif (mise en place du contrat de travail, calcul du salaire, questionnement sur le développement de l'enfant...).

L'objectif est d'accompagner les parents et les assistantes maternelles dans leurs démarches administratives, de proposer des médiations quand il y a conflit entre employeurs et employés mais également d'accompagner les assistantes maternelles dans leur travail éducatif auprès des enfants. Le Relais diffuse la liste des assistantes maternelles agréés exerçant sur le territoire de la Communauté de Communes Campagne de Caux.



Permanences individuelles sur RDV  
(pour les parents-employeurs et les  
assistantes maternelles) :  
Horaires des permanences

**En période scolaire :**

- Lundi entre 14h30 et 16h45 (permanence téléphonique uniquement)
- Mardi entre 13h30 et 17h45
- Jeudi entre 13h30 et 17h45
- Vendredi entre 14h30 et 16h45 (permanence téléphonique uniquement)

**En vacances scolaire :**

- Mardi entre 9h30-12h et 13h30-17h45
- Jeudi entre 9h30-12h et 13h30-17h45



Un Relais Petite Enfance (RPE) c'est quoi ?

C'est un lieu d'information, de rencontre et d'échanges gratuit, pour les assistantes maternelles du territoire de Campagne de Caux, les enfants qu'elles accueillent et les parents.

## Atelier d'éveil Relais Petite Enfance



### (uniquement pendant la période scolaire)

L'atelier d'éveil est un lieu de partage et d'échanges où l'assistant(e) maternel(le) ou la garde à domicile accompagne l'enfant dans ses expériences, ses découvertes au travers d'activités d'éveil et de jeu dans un groupe. Cet espace offre également aux professionnel(le)s l'occasion d'échanger sur des thèmes relatifs à l'accueil de l'enfant et à son développement (sommeil, alimentation, socialisation...).

### Infos Pratiques :

Mardi et jeudi entre 9h00 et 11h00

Sur inscription auprès de l'équipe du Relais Petite Enfance



## Permanences

Elles permettent aux parents comme aux assistantes maternelles d'obtenir des informations sur le cadre juridique, administratif et éducatif (*mise en place du contrat de travail, calcul du salaire, questionnaire sur le développement de l'enfant...*).

L'objectif est d'**accompagner les parents et les assistantes maternelles dans leurs démarches administratives**, de proposer des médiations quand il y a conflit entre employeurs et employés mais également d'accompagner les assistantes maternelles dans leur travail éducatif auprès des enfants. Le Relais diffuse la liste des assistantes maternelles agréés exerçant sur le territoire de la Communauté de Communes Campagne de Caux.

- **Permanences individuelles sur RDV** (pour les parents-employeurs et les assistantes maternelles) :

### En période scolaire :

- Lundi entre 14h30 et 16h45 (*permanence téléphonique uniquement*)
- Mardi entre 13h30 et 17h45
- Jeudi entre 13h30 et 17h45
- Vendredi entre 14h30 et 16h45 (*permanence téléphonique uniquement*)

### En vacances scolaire :

- Mardi entre 9h30-12h et 13h30-17h45
- Jeudi entre 9h30-12h et 13h30-17h45



## Formation continue des assistantes maternelles



Vous souhaitez suivre une formation pour optimiser vos compétences ? Bâtir un plan de carrière ? Mieux comprendre et répondre aux besoins des enfants et/ou de votre employeur ? L'équipe du Relais peut vous accompagner et faciliter vos démarches !



# Echangeons, rencontrons-nous !

Service Petite Enfance

168 Impasse du Lin, 76 110 Goderville

Tél. : 02.35.29.54.75

Mail : [petite.enfance@campagne-de-caux.fr](mailto:petite.enfance@campagne-de-caux.fr)





**SEINE-MARITIME**  
- LE DÉPARTEMENT -

# Dispositifs portés par le Département

## La jeunesse



**Pour qui**  
Jeunes âgées de 18 à 25 ans, domiciliés en Seine-Maritime

**Montants**  
QR code d'une valeur de 150€ valable 6 mois pour s'équiper de matériel électroménager ou du mobilier d'occasion conformément aux objectifs de développement durable

**Critères**  
Utilisation chez les partenaires de l'opération, qui sont des associations ou des entreprises d'insertion

Avoir emménagé dans son premier logement depuis moins d'un an

Remplir les conditions de ressources mensuelles suivantes :

- 1 personne seule 1 211 €
- 2 personnes 1 412 €
- 3 personnes 1 698 €
- 4 personnes 1 889 €
- 5 personnes 2 210 €
- 6 personnes 2 491 €

**Contact**  
Demande en ligne obligatoire : [teleservices76.seinemaritime.fr](https://teleservices76.seinemaritime.fr)  
Mail : [pass-logement@seinemaritime.fr](mailto:pass-logement@seinemaritime.fr)  
Téléphone : 02 35 52 64 58



**Pour qui**  
Jeunes de 16 à 25 ans

**Montants**  
Aide d'un montant maximal de 400€ pour permettre le financement de la mobilité des jeunes (permis B, permis moto et équipement de sécurité, abonnement de transport en commun) ou de leur formation (formation professionnelle de l'animation hors BAFA, coûts de scolarité des écoles supérieures payantes, achat de matériel informatique et d'équipement spécifique pour les métiers : cuisine, esthétique, coiffure...)

**Critères**  
Résider en Seine-Maritime depuis au moins 6 mois

Projet en lien avec les études, la formation, la mobilité locale, européenne ou internationale

S'engager à faire au moins 40h de volontariat

**Contact**  
Demande en ligne obligatoire : [mesdemarches.seinemaritime.fr](https://mesdemarches.seinemaritime.fr)  
Mail : [topela@seinemaritime.fr](mailto:topela@seinemaritime.fr)  
Téléphone : 02 35 52 64 50

**Pour qui**  
Jeunes de 16 à 25 ans qui effectuent une formation au BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur)

**Montants**  
300€ pour les stages en externat  
400 € pour les stages en internat  
L'aide financière peut porter sur la session générale ou d'approfondissement

**Critères**  
Le jeune s'engage à terminer sa formation (formation générale + formation de perfectionnement)

Le stage peut être effectué en internat, demi-pension ou externat  
Le séjour du BAFA doit s'effectuer sur le territoire de la région de Normandie  
Répondre aux conditions de ressources ci-dessous (source : Agence Nationale de l'Habitat 2024) :

Nombre de personnes composant le ménage Revenu fiscal de référence

- 1 21 805 €
- 2 31 889 €
- 3 38 349 €
- 4 44 802 €
- 5 51 281 €
- Par personne supplémentaire + 6 462 €

**Contact**  
Mail : [bafa@seinemaritime.fr](mailto:bafa@seinemaritime.fr)  
Téléphone : 02 35 52 64 58





**Pour qui**

Jeunes de 16 à 30 ans souhaitant vivre en colocation solidaire

Être étudiant, apprenti, jeune actif, ou jeune en service civique

**Montants**

Obtention d'un loyer modéré (250€ à 300€) par jeune, hors APL et charges comprises (eau, électricité, chauffage, assurance habitation et internet)

**Critères**

Logements proposés de taille T3 ou T4, meublés, situés dans des quartiers populaires (Le Havre : quartiers de Caucriauville / Le Mont Gaillard / Quartier Sud, Saint-Étienne-du-Rouvray : Château Blanc, Maromme : quartier de la Binche)

Effectuer 2h à 4h de bénévolat par semaine, dans le but de dynamiser la vie du quartier

Être titulaire d'une carte d'identité ou d'un titre de séjour en cours de validité ou de renouvellement

Remplir les critères requis pour l'accès à un logement de type HLM

**Contact**

Mail : ana-paula.bachelet@seinemaritime.fr

Téléphone : 02 35 52 64 24



**SEINE-MARITIME**  
- LE DÉPARTEMENT -



**Pour qui**

Jeunes de 18 à 25 ans, résidant en Seine-Maritime et en difficulté d'insertion sociale et professionnelle

**Montants**

Aide plafonnée à 1 000 € par jeune et par période de 12 mois pour :

- Un soutien au projet d'insertion sociale et professionnelle : aide à la mobilité (transport en commun, permis de conduire, réparation de véhicule), aide à la formation dans le cadre d'un projet professionnel validé (frais de formation, frais de repas, petites fournitures...), aide au logement et à la santé (de manière ponctuelle)
- Une aide de première nécessité : aide ponctuelle (besoins de première nécessité relevant de l'alimentaire, de l'hygiène, pour un maximum de 30 €/semaine réservée aux jeunes sans résidence stable, en hébergement d'urgence ou hébergés par un tiers), aide mensuelle différentielle (concerne les jeunes autonomes dans leur logement ou en foyer, pour assurer un minimum de ressources entre deux périodes de formation rémunérée ou d'emploi, limitée à 6 mois par année civile)

**Critères**

Ne pas être bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active (RSA)

En démarche active d'insertion

Ne peut être aidé par sa famille

**Contact**

Mission locale la plus proche





**Pour qui**  
Associations et Junior Associations situées en Seine-Maritime

**Montants**  
Subventions variables en fonction de la qualité des projets présentés et de leur adéquation avec les objectifs visés

**Critères**  
Projet présenté en lien avec l'une des thématiques suivantes : démocratie participative, mobilité et échanges internationaux, culture, environnement, solidarité, projets humanitaires, lutte contre l'exclusion et les discriminations, numérique, sport, santé, valeurs de la République

Le projet doit être initié par un groupe de jeunes de 11 à 25 ans, ou doit permettre leur implication dans ses différentes phases (élaboration, mise en œuvre et évaluation)

Des rencontres doivent être organisées avec des groupes de jeunes afin de leur proposer de présenter et de valoriser leur projet

**Contact**  
Mail : [projetjeunes76@seinemaritime.fr](mailto:projetjeunes76@seinemaritime.fr)  
Téléphone : 02 35 52 64 37

**Pour qui**  
Jeunes de 11 à 29 ans, résidant en Seine-Maritime

**Objet**  
Tendance Jeune 76 est une plateforme en ligne qui permet aux jeunes du département de s'exprimer sur les thématiques qui les concernent.

La plateforme propose aussi des appels à idée pour créer des projets lancés par les jeunes, ainsi qu'une partie spécifique pour découvrir les actions réalisées par des jeunes en fonction de la zone géographique ciblée.

Une enquête bimensuelle est aussi proposée, pour mieux comprendre les centres d'intérêts et la vision des jeunes sur les sujets abordés

**Contact**  
Plateforme en ligne : [tendancejeune76.seinemaritime.fr](http://tendancejeune76.seinemaritime.fr)  
Mail : [tendancejeune76@seinemaritime.fr](mailto:tendancejeune76@seinemaritime.fr)  
Téléphone : 02 35 52 64 40



**Département de la Seine-Maritime**  
Département de la Seine-Maritime : accéder aux services en ligne, aux informations pratiques, à l'actualité, aux élus et à vos sorties.  
[76 seinemaritime.fr](http://76.seinemaritime.fr)

# Miss

Angel Beauté 2024 ! : Elle est Aubervillaise



Elle s'appelle Gwendoline, elle a 20 ans, elle est Aubervillaise. Étudiante en BTS Communication. Elle est passionnée par l'art et s'exprime à travers ses toiles.

En selle, elle devient cavalière, capturant la grâce équine. Les vagues de la natation sont son autre terrain de jeu.

Son cœur bat au rythme des découvertes et de la musique, explorant le monde avec une soif d'aventure inextinguible.

Son engagement réside dans le partage de son authenticité, célébrant la diversité et les histoires qui nous unissent.

Si on devait la décrire en 3 mots : **créative, sociale et aimable.**

**Le 25 janvier, la commune recevra le comité de Angel Beauté Normandie pour l'élection 2025.**



**ATTENTION : Les places seront limitées.**





- Election Angel Beauté Normandie 2025 -

Samedi 25 Janvier 2025 à 20h00

Salle polyvalente 169 rue de la Mairie - 76110 Auberville-la-Renault

# CABARET

Adultes 15 €  
Enfants (-14 ans) 8€  
- 6 ans Gratuit

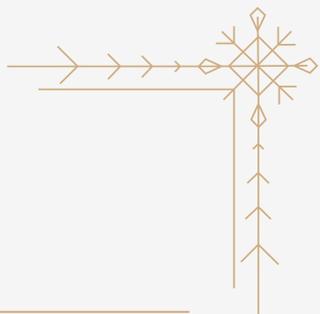
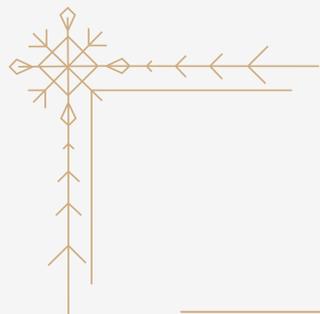


Scannez pour réserver !

Buvette sur place

Ouverture des portes  
à 19h30





Les recettes de Mamy

# Christmas Menus

## L'apéritif



**Préparation**

Temps total : 15 min

Préparation : 10 min	Repos : -	Cuisson : 5 min
----------------------	-----------	-----------------

**ÉTAPE 1**

Dans un récipient, mélanger le chèvre frais avec la crème fraîche jusqu'à obtenir un mélange uniforme et crémeux. Réserver.

**ÉTAPE 2**

Nettoyer les pommes (pelées et épépinées) et les couper en dés. Les faire revenir à la poêle avec une noix de beurre jusqu'à ce qu'elles caramélisent très légèrement (pour faire ressortir le sucre).

**ÉTAPE 3**

Dresser en répartissant les ingrédients dans les verrines : commencer par une couche de pommes légèrement caramélisées, couvrir avec une couche du mélange crème/chèvre, finir avec 3 ou 4 tranches de magret de canard enroulées sur elles-mêmes.

## Verrines de crevettes sucrées-salées



**Préparation**

Temps total : 35 min

Préparation : 30 min	Repos : -	Cuisson : 5 min
----------------------	-----------	-----------------

**ÉTAPE 1**

Faire chauffer le vin blanc avec le bâton de vanille. Ajouter sel et poivre. Laisser mijoter et ajouter la crème. Laisser encore mijoter 5 minutes. Sortir du feu et laisser refroidir.

**ÉTAPE 2**

Peler et couper en petits morceaux la mangue et la courgette. Mettre dans un plat. Couper la pomme - avec la peau - en petits morceaux et l'ajouter. Peler la tomate (en la plongeant dans l'eau bouillante quelques secondes : pour enlever la peau, c'est plus facile) et la couper en morceaux. Ajouter au mélange mangue, courgette et pomme.

**ÉTAPE 3**

Mélanger la mayonnaise à la sauce crème-vanille. Concasser des pistaches et ajouter à la sauce.

**ÉTAPE 4**

Servir dans des verres sur pied : mettre 1/4 de sauce crème-vanille, ajouter le mélange de fruits/légumes, puis ajouter les crevettes et enfin la ciboulette hachée.

**ÉTAPE 5**

Garnir d'une pistache.



# Cocktail de Noël au Curaçao



## Ingrédients

— 6 pers. 5,76 € +



Rhum blanc

25 cl



Curaçao

12 cl



Jus d'ananas

50 cl



Crème de coco

25 cl



Glaçon(s)

12

# Ho ho ho!

## Préparation

### ÉTAPE 1

Ajoutez dans cet ordre le rhum blanc, le curaçao, le jus d'ananas, et la crème de coco.

### ÉTAPE 2

Versez tous les ingrédients dans un blender.

### ÉTAPE 3

Mixez jusqu'à ce que le mélange soit totalement homogène et ajoutez les glaçons.

### ÉTAPE 4

Servez bien frais avec un peu de noix de coco râpée pour la décoration.





## Père Noël lumineux

Découvrez un atelier de Noël à réaliser avec les enfants pour illuminer les fêtes de fin d'année !

Avec un gobelet en plastique, des bâtonnets et quelques accessoires nous allons fabriquer un adorable père Noël. La transparence du gobelet associée à une bougie LED permettra de transformer ce père Noël en une véritable décoration lumineuse pour la maison, apportant une touche chaleureuse et festive à votre intérieur.

Les enfants vont adorer confectionner sa barbe toute douce en utilisant des boules de coton ! Cette activité est non seulement amusante mais aussi une excellente façon de développer la dextérité de vos petits artistes.



### Comment réaliser cette Idée créa étape par étape ?

#### Matériel

Pour fabriquer un père Noël lumineux il faut :

- un gobelet en plastique translucide
- 10 bâtonnets en bois (11,4 cm)
- un petit bonnet de père Noël
- un pompon
- des gommettes yeux
- des boules de coton
- une bougie LED puissante
- du nano tape (ou mousse adhésive double-face)
- de la dentelle adhésive blanche
- une paire de ciseaux



#### Étape 1

Aligner 5 bâtonnets en bois puis les coller entre eux à l'aide de 2 morceaux de nano tape (le premier placé en haut, le deuxième en bas des bâtonnets).



#### Étape 2

Enlever le film de protection sur le nano tape puis coller une deuxième rangée de 5 bâtonnets.

#### Étape 3

Placer un petit bonnet sur les bâtonnets en bois.

**Astuce :** placer un morceau de nano tape sous le revers du bonnet afin de le coller.



#### Étape 4

Coller 2 gommettes yeux et un petit pompon rouge avec un morceau de nano tape.



#### Étape 5

Coller 2 morceaux de nano tape sur la partie basse des bâtonnets en bois puis enlever la pellicule de protection.



#### Étape 6

Effilochez des boules de coton puis les collez sur le nano tape afin de créer la barbe du père Noël.

#### Étape 7

Coller un morceau de nano tape sur le gobelet retourné afin de fixer la tête du père Noël.



Chic,  
jebricole!



Étape 8

Décorer le bas du gobelet avec une bande de dentelle adhésive blanche.

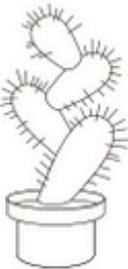
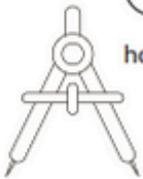


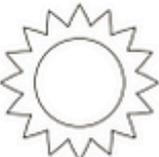
Étape 9

Placer une bougie LED puissante sous le gobelet afin d'éclairer le père Noël pour les fêtes de fin d'année.



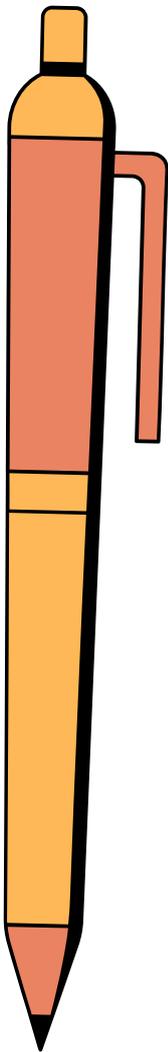
Mots croisés

1  2  3  4  horizontal

5  12  11  10  9  8  7  6

4  4 vertical

5  5

12 

1 2 T

3

4 P

5 R

C R O

7

8 B

9

B

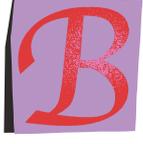
10 L

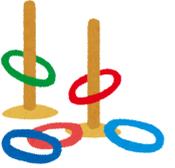
11

12 I

R

# Seriez vous trouver LE NOM DES RUES DU VILLAGE ?

➤ 1   Article défini contracté   Adjectif. Qui n'est pas rapide dans ses mouvements, dans ses actions, qui n'agit pas avec promptitude. 

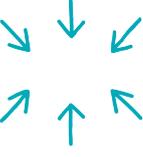
➤ 1   2    

➤ Département 46   sans fin   

➤      

➤     

➤  2   Article défini contracté 

➤     

# *de dernière minute* **INFOS**



Durant les fêtes de fin d'année, la mairie  
fermera le mardi 24 décembre à 17h et  
sera fermée  
du 29 décembre au 6 janvier inclus.



*Nouveau  
planning de collecte de  
déchets*

A noter



**NOUVEAU PLANNING DE COLLECTE DES DÉCHETS**  
**A compter du 6 Janvier 2025**

SEPUR assurera la collecte des déchets pour notre commune :

**Auberville-la-Renault**



Chaque lundi matin



Semaine impaire mercredi matin

**Pour une collecte sans encombre, sortez vos conteneurs la veille.**

**Merci de votre coopération et continuons ensemble de préserver notre environnement !**



# Bonne Année



## Réponses au rébus

- 1- un/pas/CE/de/B/lent/bâton =  
impasse de blanc bâton
- 2- un/pas/CE/2/la/vie/air/jeux =  
impasse de la vierge
- 3- lot/tisse/ment/dé/jonc/quilles =  
lotissement des jonquilles
- 4- lot/tisse/ment/bout/l/eau =  
lotissement des bouleaux
- 5- rue/dé/canne/a/indien =  
rue des canadiens
- 6- rue/2/la/croix/du/valet =  
rue de la croix du valet
- 7- rue/deux/là/fort/jeux =  
rue de la forge

Meilleurs  
Vœux